



Conditions générales de vente - Billetterie

La présence de conditions générales de vente au verso du billet n'est pas une obligation fiscale, elle protège le producteur et le spectateur puisque le billet est lié à la notion de contrat.

Oscar vous propose un texte de conditions générales de vente à apposer au verso de votre billetterie. Vous pouvez bien sûr nous fournir vos propres conditions générales ou modifier le texte proposé, ou faire figurer toutes autres informations (plan d'accès, publicité...)

N'achetez vos billets que dans un point de vente officiel. Méfiez-vous des contrefaçons. Ce billet doit être présenté en entier aux contrôleurs et détaché par le personnel accrédité. Veuillez vous soumettre obligeamment aux différents contrôles qui sont effectués pour votre sécurité. Les objets suivants sont interdits : appareil enregistreur, appareil photo, caméra, bouteille en verre, canette, alcool et tout objet pouvant se révéler dangereux. L'entrée sera refusée à toute personne ne respectant pas ces dispositions. Les spectateurs sont avertis qu'au cas où un film serait tourné pendant le spectacle, leur image serait susceptible d'y figurer. Billet ni repris, ni échangé, sauf en cas de report ou d'annulation du spectacle. Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, le présent billet ne sera pas remboursé. L'organisateur peut être amené à modifier les programmes, la distribution, les horaires et le lieu. Ces modifications n'entraînent aucun échange ni remboursement. La revente de ce billet à un prix supérieur à celui figurant au recto est formellement interdite sous peine de sanctions pénales (loi du 27 juin 1919). Toute sortie est définitive. Merci de votre compréhension et **BONNE SOIRÉE**.